

> BILLET MOBILITE INTERNATIONALE



13-12-2019

Quels documents dois-je emporter avant de voyager ?

Tu as des rêves d'évasion, tu souhaites découvrir le monde, mais tu te perds dans toutes les formalités administratives à faire avant de partir en voyage ? Est-ce que ma carte d'identité est suffisante ou faut-il un passeport ? Puis-je conduire sur place ? Etc.

Pas de panique, Infor Jeunes te fait ici une liste détaillée de tous les documents auxquels tu dois penser lorsque tu comptes partir à l'étranger.



CARTE D'IDENTITÉ

La carte d'identité belge est un document de voyage suffisant lorsque tu te déplaces dans les États de l'Union européenne (UE), dans certains pays limitrophes, ainsi que dans quelques pays non limitrophes, mais proches de l'UE.

Au total, cela fait une cinquantaine de pays pour lesquels ta carte d'identité te suffit pour circuler librement. Ton séjour ne peut toutefois pas être supérieur à trois mois. Au-delà de ce délai, un titre de séjour sera nécessaire.

PASSEPORT

En dehors de l'Espace Économique Européen (EEE), un passeport sera presque toujours nécessaire. Pour le vérifier, n'hésite pas à aller sur le site du SPF sécurité. Si tu dois en prendre un, tu peux l'obtenir auprès de ta commune. Veille cependant à t'y prendre suffisamment à l'avance, en principe, il faut compter 10 jours pour l'obtention d'un passeport. (Ce délai est susceptible de varier d'une commune à l'autre).

Toutefois, sache que tu pourras toujours demander un passeport en urgence, mais le prix va quadrupler (240 € au lieu de 65 €).

VISA

Tout comme le passeport, certains pays t'obligent à disposer d'un visa. Il s'agit d'une autorisation d'entrer et de séjourner pour une période limitée sur leur territoire. Rends-toi également sur le site du SPF sécurité pour en savoir plus.

Pour obtenir ce document, il faudra que tu te rendes à l'ambassade ou au consulat du pays visé. En cas de voyage organisé, il arrive que l'agence de voyages se charge elle-même des formalités de demande de visa.

De nouveau, sois vigilant ! Le délai de traitement d'une demande visa est en principe de 15 jours, mais peut être plus long (30 à 60 jours) à certaines périodes de l'année par exemple, pendant les fêtes de fin d'année. Il est donc vivement conseillé de s'y prendre plusieurs mois à l'avance. Généralement, grâce au visa, tu peux rester trois mois sur place grâce au visa.

AUTORISATION PARENTALE

Si tu es mineur et que tu souhaites partir à l'étranger seul ou en compagnie d'autres personnes que tes parents, il est recommandé que tes parents signent une autorisation écrite. Cela constitue une « preuve » qui peut s'avérer utile en cas de contrôle.

PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cas où tu souhaites conduire à l'étranger (avec ta propre voiture ou une voiture de location), tu pourras utiliser ton permis de conduire belge uniquement dans les pays de l'Espace Économique Européen (EEE). En dehors, un permis de conduire international sera nécessaire. Tu peux l'obtenir auprès de ta commune.

Si tu as un doute ou une question, n'hésite pas à te rendre dans le centre Infor Jeunes le plus proche de chez toi ! Tu peux également télécharger gratuitement la brochure "Partir à l'étranger en 40 questions" sur le site www.inforjeunes.be.

SOURCES

- www.belgium.be
- Dossier juridique « Partir à l'étranger, droits et devoirs »